

07 septembre 2018
08h50
(extrait d'une vidéo)



Soethoff et son marteau !

Coup de marteau sur ma Skoda
(portière arrière gauche)



24 octobre 2018 à 9h24
agression à la barre de fer



+ Fausse déclaration et parjure

PROCES-VERBAL

Nous, ALLAL SALMI
GARDIEN DE LA PAIX
PV n° 00671/2018/005285 L'an deux mil dix-huit,
Le vingt quatre octobre, à onze heures quarante h

PROCES-VERBAL

PV n° 00671/2018/005285

--- "QUESTION : Hier lors de votre dépôt de plainte, vous n'avez pas mentionné que vous avez menacé M.PAOLI avec une barre de fer et avez cogné dessus avec sa voiture?—

--- REPONSE : Non, je n'ai pas menacé avec une barre de fer. J'ai tapé avec ma main sur le carreau pour lui demandé de stopper son véhicule parce qu'il a failli me rouler sur les pieds et je voulais lui demander des explications sur le fait que son

**PAOLI CONTRE SOETHOFF à l'attention du
Procureur de la République**



Patrick Paoli
11 D rue Emile Eudes
11100 Narbonne

Narbonne le mardi 1er mars 2022

Monsieur le Procureur de la République de Narbonne

Renouvellement de mes plaintes contre les époux Soethoff
Courrier de clarification

Monsieur le Procureur

Je fais suite aux précédentes plaintes envoyées à votre prédécesseur, la première ayant été remise le 12/09/2018.

(Avant cette date les Sœthoff m'avaient précédé en portant de nombreuses fausses accusations destinées à neutraliser mes plaintes à venir concernant :

- la suppression de 2 garages sans aucune autorisation
- le harcèlement au stationnement avec insultes homophobes et menaces répétées
- le forçage de ma porte d'entrée (madame aidant son mari) et menaces de Soethoff avec coups de poings ordonnant d'enlever ma boîte aux lettres de son poteau. Cette attaque était due au fait que j'avais empêché la vente de sa dernière villa à des acheteurs potentiels car il leur disait qu'ils pouvaient se garer sur ma place de parking P3

A la suite de cette agression dont il se vantait devant témoin que je n'avais pas de preuves, j'ai décidé d'installer une caméra filmant ma seule porte d'entrée et de filmer systématiquement avec mon smartphone toute sortie avec mon véhicule volontairement entravée par Soethoff.)

Les éléments des différentes plaintes à la police (rares car le commissariat les refusait systématiquement) et celles que j'ai déposé directement auprès de votre prédécesseur ont été à ma grande surprise totalement absents du dossier soumis au juge du tribunal correctionnel en date de mardi 15/02/2022.

Après plusieurs reports d'audience, je trouve tout à fait anormal que seule l'agression dont j'ai fait l'objet le 1^{er} avril 2019 ait été abordée, cela je suppose parce que la presse en avait parlé.

Je veux bien comprendre que ce dossier puisse paraître particulièrement complexe.

L'origine de cette complexité tient aux faits que la police a été submergée de fausses accusations et plaintes mensongères de la part du couple Sœthoff alors que de mon côté j'ai toujours été privé de mon droit à déposer plainte au Commissariat. Le fait que Sœthoff s'entraînait au même stand de tir que les policiers ne doit pas être étranger à l'excellent accueil dont il bénéficiait mais pas moi. La complexité vient aussi du fait que vos services n'ont rien fait et n'ont même pas daigné m'envoyer un avis de classement sans suite, ce qui m'aurait permis d'effectuer bien plus tôt une citation directe ou une saisine du doyen des juges afin de faire respecter mes droits et d'éviter d'alourdir le dossier au fil des mois. Une action de votre part aurait également pu m'assurer un minimum de protection et éviter les agressions qui n'ont pas manqué de suivre.

Votre inaction, additionnée au refus de la police nationale de me recevoir, a fait croire aux Sœthoff qu'ils étaient intouchables et protégés (cela semble hélas être le cas).

De mon côté j'ai vécu des mois de menaces et agressions dans la crainte permanente d'une altercation chaque fois que j'entrais ou je sortais dans mon allée que Soethoff bloquait parfois, étant pris au piège.

J'ai essayé maladroitement de me protéger un minimum par des moyens de preuve vidéo et d'autodéfense. Je trouve inapproprié que l'on m'en fasse le reproche.

J'ai vainement attendu, suite aux reports successifs des audiences (apparemment à la demande du juge pour complément d'enquête), d'être enfin auditionné par la Police Nationale. Cela aurait été l'occasion de rétablir les faits réels et d'apporter quelques vérités.

Cela n'a pas été fait, je le regrette et je n'accepte pas cette situation.

Auditeur de l'Institut National des Hautes Eudes de Sécurité Intérieure et de Justice (promotion 2003) et après une longue carrière en tant que Directeur Audit interne et Sûreté, j'ai décidé de vérifier un renseignement qui m'a été fourni grâce aux réseaux sociaux concernant la véritable adresse des époux Soethoff.

J'ai été informé que Soethoff venait d'acquérir une nouvelle maison en Nouvelle Calédonie. J'en ai d'abord informé le Commissaire Carabin le 06/04/2021, espérant naïvement que cela aurait servi aux enquêteurs qui se bornent à dire « c'est impossible, ils sont en Nouvelle Zélande ».

Voici copie du mail envoyé au Commissaire Carabin :

Mails du 06/04/2021
au Commissaire de police de Narbonne

De: Patrick Paoli 06 ★
Sujet: Véritable adresse des Soethoff
Pour: Philippe Calvet ★, Philippe GIRARD - Lysis Avocats <lysis.avocats@gmail.com> ★, Guillaume CARABIN

06/04/2021, 16:16

En complément à mon mail de ce matin.
Le couple avait déjà une résidence à Nouméa avant d'acheter une maison en Nouvelle Calédonie.
Il a donné une fausse adresse en Nouvelle Zélande car ils ne parlent pas l'anglais.
A vous lire bientôt
Très cordialement
Patrick PAOLI
— Screenshot_20210406_161150.jpg

Pièces jointes au mail pour le Commissaire de Police
- "ACQUEREUR" -:

Bonjour, vos agresseurs (anne fleur et olivier Soethof) ne sont plus en nouvelle Zélande mais en Nouvelle Calédonie....
Voici l'adresse: 58 rue des poinsettias lot l'aiguade, vallon dore 98809 Nouvelle Calédonie
J'espère que bien mal acquis ne leur profitera jamais et que justice me sera rendue.
A votre disposition pour toute information complémentaire.
Très cordialement
Patrick PAOLI
+33769920000

Bonjour, vos agresseurs (anne fleur et olivier Soethof) ne sont plus en nouvelle Zélande mais en Nouvelle Calédonie....
Voici l'adresse: 58 rue des poinsettias lot l'aiguade, vallon dore 98809
Nouvelle adresse Nouvelle Calédonie
Cordialement

Monsieur Olivier Daniel SOETHOFF, conducteur de travaux, et Madame Anne-Fleur Annick Marie BARDY, esthéticienne, son épouse, demeurant ensemble à NOUMÉA (98800) 13 Rue du Commandant Rougy, ancienne adresse Nouvelle Calédonie
Monsieur est né à DOUAI (59500) le 8 juillet 1982.
Madame est née à PLOEMEUR (56270) le 29 juin 1987.
Mariés à la mairie de CARCASSONNE (11000) le 16 août 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

N'ayant pas de nouvelles je décide de consulter le réseau de mon ami Claude TARLET, Président de la Fédération Française de la Sécurité Privée et je missionne, le 19/04/2021, la société d'enquêtes privées et commerciales DELTA NC pour vérifier la présence effective et l'activité de Soethoff en Nouvelle Calédonie.

Vous trouverez en annexe le rapport complet du 30/04/2021 confirmant que l'adresse de Soethoff n'est pas en Nouvelle Zélande mais au :

248 rue des Poinsettias -98809 Mont-Dore- Nouvelle-Calédonie

L'activité professionnelle de Mr SOETHOFF est enregistrée auprès du service du RIDET NC qui informe que celui-ci exerce en tant que « patenté » (auto-entrepreneur) en maçonnerie. Cette activité ayant pour enseigne SOBAT NC.

SITUATION AU REPERTOIRE RIDET
A la date du dimanche 18 avril 2021

SOETHOFF Olivier
248 rue des Poinsettias
98809 Mont-Dore

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Situation de l'entreprise | Immatriculée au Ridet le 27/08/2020 |
| Numéro RID | 1 479 047 |
| Désignation | SOETHOFF Olivier |
| Sigle, Nom commercial | SOBATNC |
| Forme juridique | PERSONNES PHYSIQUES |
| Situation de l'établissement | Immatriculé le 27/08/2020, déclaré actif au 01/09/2020 |
| Numéro RIDET | 1 479 047.001 |
| Enseigne | SOBATNC |
| Adresse | 248 rue des Poinsettias Mont-Dore |
| Activité principale exercée (APE) | MACONNERRIE GENERALE |
| Code APE | 43.99C <i>Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment</i> |
| Activités secondaires éventuelles | |

Conclusions

Les investigations permettent de penser que l'adresse de Mr SOETHOFF, ne se situe pas en Nouvelle-Zélande, mais plutôt en Nouvelle-Calédonie.

Fait à Nouméa, le vendredi 30/04/2021, pour faire valoir ce que de droit.

Thierry LEBER


Gérant DELTA NC

Une annonce du 28/10/2020 dans un journal local montre Søethoff comme constructeur de villas et piscines.

[Créer une alerte](#)[\(0\) favoris](#)[Crédit](#)MON COMPTE
[inscrivez-vous](#)[Toutes les rubriques](#)[Billetterie](#)[Catalogues interactifs](#)[Jeux et concours](#)[Nous contacter](#)

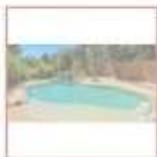
L'ANNONCE N'EST PLUS DISPONIBLE

[**< Retour aux résultats de la recherche**](#)[Petites annonces > Prestataires de services > Travaux et dépannage](#)[Partager](#)

SOBATNC construction piscines et villas

Publié le 28/10/2020 à 15:28

NOUS CONSULTER

[Créer une alerte](#)[Signaler cette annonce](#)

Description

SOBATNC construction piscines et villas sur mesure
réalisation uniques et insolites. Prix attractifs.

Tél.: 90 79 12

www.sobatnc.sitew.fr

Caractéristiques du service

Type de prestation : Aménagement jardin

Contact

Nom du contact: soethoff

Mail du contact: sobatnc@laposte.net

Téléphone du contact: 907912

Téléphone portable du contact: 907912

**Soethoff exerce en
Nouvelle Calédonie**

1. PLAINE POUR TRAVAUX NON AUTORISES ET HARCELEMENT AU STATIONNEMENT

1.1. La faute au Service de l'Urbanisme de la ville de Narbonne

Origine du problème : Permis de Construire incomplet et mal contrôlé

Le PC a faussement été déclaré comme construction d'une résidence principale. Le PC 32 (plan de division) n'a pas été fourni et le PC devenant de ce fait divisionnaire montrait 3 villas avec chacune son garage et son parking non couvert marqué P1, P2 et P3, soit 6 places au total pour être conforme au PLU.

En réalité il n'y a que 2 garages construits car la villa 2 des PAOLI n'est pas accessible du fait d'un angle à 90°. Dans la pratique aucun garage n'est utilisé car les villas avec 3 chambres n'ayant pas de cellier, débarras ou remise, tous les occupants doivent squatter et occuper la voie de circulation commune.

2 ans après le PC, et juste avant la 1^{ère} vente aux Paoli, Soethoff établit et fait valider par son géomètre une division parcellaire où il se garde 2 stationnements extérieurs (P1 et P2) sur les 3. Une indivision est anormalement créée entre les 2 seules villas du fond pour inclure la seule place P3 restante et l'allée commune à la villa 2 des Paoli et de la villa 3 qui sera ensuite vendue aux Galmiche.

Soethoff s'exclut ainsi de l'indivision de cette allée de manière à ne pas participer à l'entretien futur de l'allée et de la clôture séparant les 3 villas du lot adjacent.

Se faisant Soethoff a perdu des tantièmes non batis et ne peut prétendre à couvrir son emplacement de parking P1.

Sa villa, n'ayant plus aucune propriété sur l'allée dont il s'est exclu, n'est pas en droit d'avoir des fenêtres ayant ouverture et vue sur l'allée (cas de la cuisine, des WC et d'une chambre à l'étage. Ce point fait l'objet d'un litige et d'un procès avec les nouveaux acquéreurs de sa villa qui n'ont d'ailleurs pas été informés des litiges et procès en cours ni des travaux contestés.

Au moment de signer l'acte de vente aux Paoli, le notaire l'a modifié à ma demande de manière à se conformer à notre négociation et à ce qui nous avait été proposé pour l'achat : une villa avec sa place extérieure et non pas une place en indivision à se partager avec le voisin du fond. Une mention nous attribuant l'usage exclusif a été rajoutée in extremis.

Il est étonnant que le notaire n'ait pas signalé l'absence du PC32 ni du PC33 régissant le syndicat libre des futurs copropriétaires. Nous demandons que ce règlement soit institué et mis en place aux frais de Soethoff le constructeur et du géomètre qui s'est prêté à ce contournement du PLU..

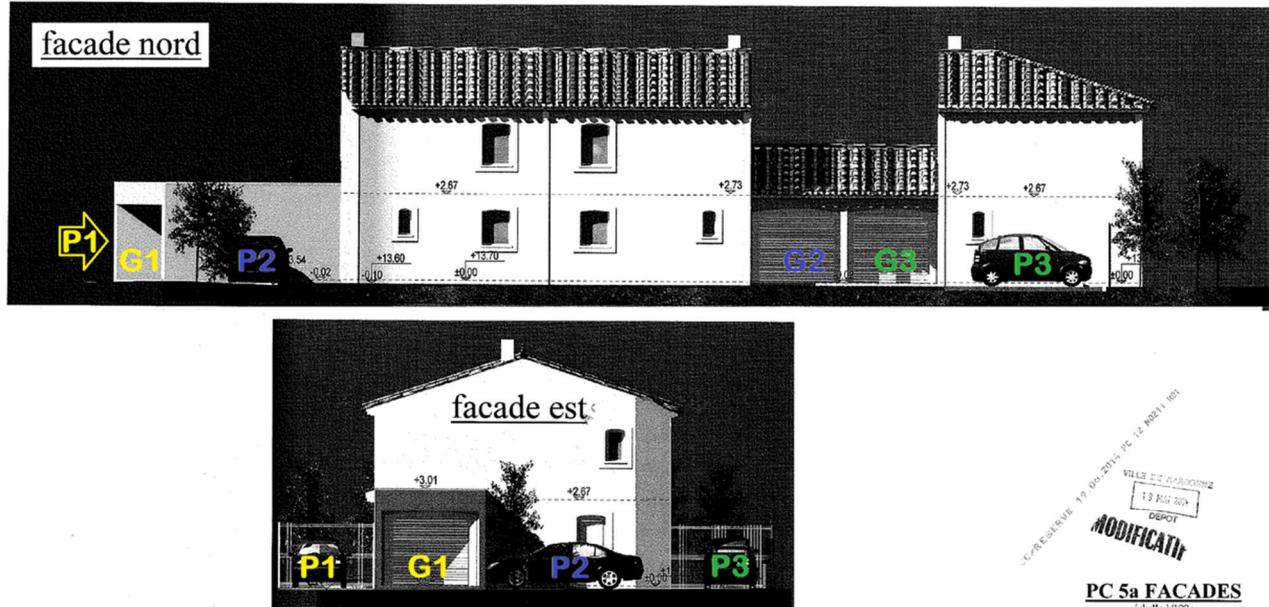
Cause du litige : la suppression de 2 stationnements sans aucune autorisation

Dès la vente de sa villa 2 aux Paoli, Soethoff a construit un SPA à la place de son garage et replacé la porte basculante non conforme juste à sa gauche en couvrant sa place extérieure P1.

Le conflit a démarré quand Soethoff avait du mal à vendre sa dernière villa du fond sans place de parking. Il disait aux acheteurs qu'ils pouvaient se mettre sur notre place. Ils ont raté des ventes chaque fois que nous disions la vérité aux acheteurs et avons presque du nous battre avec ses locataires qui occupaient notre place.

Soethoff s'est mis en tête de nous faire partir ou de nous racheter notre place de parking mais les négociations ont échoué.

FACADES DU PC Lot initial BC641



La pièce PC32 (division parcellaire entre les 3 habitations) manque au PC mais il y a bien 1 garage et 1 parking non couvert par habitation.

La division parcellaire du 11/06/2015 attribue illégalement les parkings P1 et P2 au nouveau lot 651 du constructeur et la dernière place P3 en indivision pour les nouveaux lots 649 et 650 .

Le PC accordé le 18/023/2013 indiquait 1 garage et 1 place non couverte pour chaque villa

Le dossier de Permis de Construire a fait l'impasse sur 2 documents essentiels :

- le PC32 : division entre les 3 villas
- le PC33 : règlement de syndicat libre de copropriété

Le harcèlement au stationnement a immédiatement commencé. Pouvant temporairement stationner (de manière anormale de toute façon) 1 à 2 places plus à gauche, il prenait un malin plaisir à positionner avancer ou reculer son véhicule pour gêner soit l'entrée soit la sortie, ne tenant pas compte du macaron « handicapé » apposé sur mon véhicule ni de gêne manifeste qu'il générât. Ce harcèlement n'a malheureusement pas été pris en compte par une juridiction civile et m'a couté beaucoup de frais en constats d'huissiers et frais de procédure.

Une demande d'autorisation de travaux (avec faux plan de l'existant et futur projet non réaliste) a été accordée à titre de régularisation et immédiatement contestée devant le tribunal administratif. Suite à erreur de procédure j'ai été débouté et le cas n'a pu être jugé sur le fond. Ne pouvant faire annuler cet accord, nous demandons toujours sa stricte application : un abris de voiture non fermé pour 2 véhicules (impliquant la suppression de la porte et du muret du fond).

Que les nouveaux acheteurs de la villa des Soethoff et leur avocat Maître Mouly, visiblement non gêné par le concept de conflit d'intérêt, disent aujourd'hui qu'il est impossible de garer le moindre véhicule là où l'urbanisme validait un abri pour 2 véhicules en contrepartie des places supprimées est totalement incroyable.

Harcèlement au stationnement



Le 1er avril 2017, sa 407 bloque l'accès parking.
Il refuse de l'enlever et je menace d'appeler la police, sans effet
Je me colle derrière lui avec ma Skoda et mon frère vient avec une camionnette pour le retenir en espérant que la police arrive.
Cette dernière s'est faite prier pour venir constater ce différent qui risquait de se terminer par une bagarre.
Soethoff surveillait de son toit terrasse quand il m'a vu appeler la police.
Le camion de mon frère n'était pas assez près et il a hélas pu sortir son véhicule avant l'arrivée de la police.

Soethoff pousse le vice jusqu'à déplacer son véhicule selon que je suis présent ou pas.



à 18h53 je suis chez moi et il me gêne pour sortir
Je pars et il avance son véhicule qui me gêne quand je reviens à 20h26

Harcèlement par stationnement PP04

Après mon agression à domicile du 29/06/2018, l'échec de la médiation du capitaine Milone et l'arrachage de ma boite aux lettres le 15/07/2018, le harcèlement au stationnement gênant reprend de plus belle et mon frère, revenu d'Espagne, positionne sa Laguna pour éviter qu'il me gêne avec la sienne.

18 juillet 12h20, encore un stationnement pour compliquer ma sortie et mon entrée. Par chance le véhicule de mon frère limite les blocages par la droite quand je sors en marche arrière.



19 juillet à 7h05

Vidéo : positionnement de son véhicule pour gêner, n'utilisant pas la place libre devant chez lui ou son propre garage.

Même lorsque je les appelle sur conseil de la Sous-Préfecture, les polices tant municipales que nationales refusent de verbaliser ou de lui demander de se garer plus loin de manière à ne pas gêner la sortie de mon allée.

Le harcèlement est évident et les agressions fréquentes. Nous considérons que la police était complice ou du moins incompétente et que le Maire est responsable de cette incroyable situation.



Le stationnement volontairement gênant des Soethoff a continué jusqu'à ce qu'ils déménagent en janvier 2020.



Soethoff part en vacances avec son Audi et laisse volontairement sa 407 dans la voie de circulation pour gêner

2 PLAINE POUR FAUSSES DECLARATIONS ET DEGRADATIONS

J'aborde ici une série de mensonges, de fausses accusations et de parjure

2.1 Séquestration et photo de mon frère avec bâton

Les évènements du 12/08/2018 montre mon frère avec un bâton venu à mon secours parce que j'étais séquestré.

L'avocat des Soethoff a le culot de montrer cette photo après la plaidoirie de mon propre avocat devant le tribunal civil (sans l'avoir mise au préalable au dossier ni montré à mon avocat, cela s'appelle un coup tordu) en disant que c'est moi.

Cette photo est souvent mise pour étayer la fable de ma prétendue dangerosité et se retrouve dans plusieurs plaintes me concernant.

Il faudrait peut être faire preuve d'un minimum de discernement et trier les fausses informations de Soethoff.

Je constate qu'il n'y a aucune recherche de la vérité dans la mesure où je n'ai pas été autorisé à témoigner et porter mes éléments aux enquêteurs.

Menace et séquestration

12/08/2018 Soethoff me bloque avec son véhicule



Doigt d'honneur quand bloqué en attente police



Sachant que Soethoff s'entraîne au tir, j'ai cru un instant qu'il pointait une arme sur moi



PP06



Ils me narguent et prennent la pose photo



elle me menace si je poste sur facobook



L'avocat présente la photo de mon frère voulant faire croire que je suis violent !

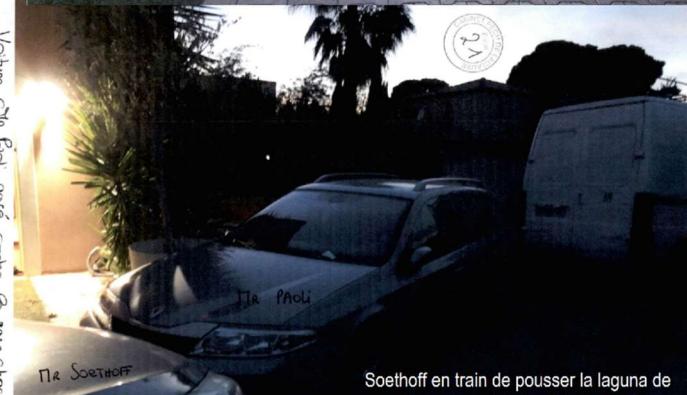
PP06

Comme vous le voyez, ces photos tirées d'une vidéo montre que les Soethoff n'étaient absolument pas terrorisés mais plutôt menaçants.

C'est moi qui était bloqué par la voiture de Soethoff et menacé.

Le cas de la Laguna

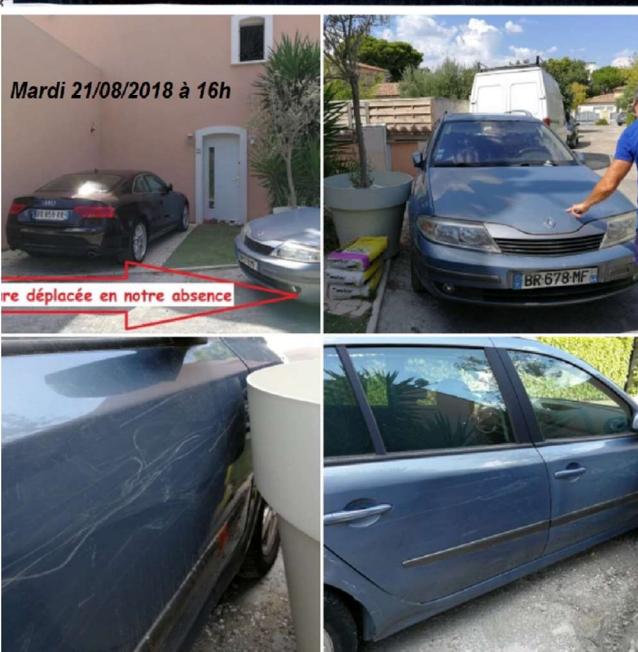
Il donne la preuve de sa malveillance !



Soethoff pousse et dégrade la Laguna de mon frère

Soethoff dégrade notre véhicule, mal garé volontairement pour tester la police qui refuse de le verbaliser au prétexte que la voie est privée

(Le nouveau commissaire divisionnaire a fini par nous donner satisfaction sur ce point de droit, prenant enfin en compte une réponse ministérielle faite à un Sénateur. La police municipale et le Maire n'ont pas daigné répondre à nos recommandés sur ce point, laissant le litige perdurer)



Mardi 21/08/2018 à 16h

Retour au domicile après une nuit d'absence. A notre grande surprise le véhicule de mon frère a été poussé vers l'allée, Soethoff a pu garer sa 2ème voiture Audi (sur un emplacement qui d'ailleurs n'était pas pour lui si on se réfère au Permis de Construire)

A près avoir poussé la voiture il a certainement appelé la police qui a laissé un avis de contravention. Il est à souligner la constante complicité de la police avec Soethoff. Pour lui, elle se déplace. Moi, à chaque fois que j'insiste, Mr Soethoff enlève sa voiture juste avant leur arrivée, visiblement prévenu. Nous constatons de nombreuses rayures et la plaque d'immatriculation avant est endommagée.

En voulant jouer au malin, Soethoff me fournit la preuve, en photos, qui manquait à mon frère pour prouver qu'il a bien poussé sa laguna.

Ce cas ainsi que le suivant montre la duplicité, la sournoiserie et la malhonnêteté des Soethoff.

2.3. Cas de la SKODA de Patrick PAOLI

Les manoeuvres pour fausses accusations du mardi 18/09/2018 AVANT APRÈS

PP02

Appel injustifié à la police



Tas de sable par ma voiture qui a visiblement été poussée par sa 407.



8h22 On constate que je ne gêne nullement la sortie de sa voiture noire dans l'angle



Photo prise par Soethoff entre 08h22 et 10h20 après avoir poussé ma voiture (Photo n°17 des ses conclusions au procès civil)

Voiture DJR Paoli bloquant l'ouverture garage DJR SOETHOFF

Soethoff pousse ma voiture et appelle la police disant qu'il ne peut ouvrir la porte de son garage (qui n'est qu'une remise) !!!

A la suite de cela j'ai demandé à mon frère de positionner son camion en protection. Il en a profité pour faire constater par huissier le 24/09/2018 que je stationne aussi dans la voie de circulation !

PP02

PP05



Patrick Paoli a ajouté 3 photos à l'album Charmant voisin 😞.

18 septembre 2018 ·

•••

Ce matin j'¹ Mardi 18 septembre 2018, 08:35 manœuvres pour sortir de mon allée sans toucher sa 407.

Je me suis garé devant son ancien garage qu'il a transformé en SPA sans attendre l'accord de la Mairie.

Preuve est faite qu'au pire des cas il n'a pas besoin de se garer près de mon allée sauf volonté manifeste de nuire. Nous sommes devant un cas de véritable harcèlement !

Rira bien qui rira le dernier.



Photo de 8h22 publiée à 8h35 sur Facebook : je ne gêne pas



2.4 Fausse déclaration et parjure lors de l'agression à la barre de fer le 24/10/2018

Soethoff nie avoir frappé ma voiture avec une barre de fer et fait une fausse déclaration !



+ Fausse déclaration et parjure

PROCES-VERBAL

Nous, ALLAL SALMI
GARDIEN DE LA PAIX

PV n° 00671/2018/005285 L'an deux mil dix-huit,
Le vingt quatre octobre, à onze heures quarante hui

PROCES-VERBAL

PV n° 00671/2018/005285

--- "QUESTION : Hier lors de votre dépôt de plainte, vous n'avez pas mentionné que vous avez menacé M.PAOLI avec une barre de fer et avez cogné dessus avec sa voiture?---

--- REPONSE : Non, je n'ai pas menacé avec une barre de fer. J'ai tapé avec ma main sur le carreau pour lui demandé de stopper son véhicule parce qu'il a failli me rouler sur les pieds et je voulais lui demander des explications sur le fait que son

PROCES-VERBAL

PV n° 00671/2018/005285

Nous, ALLAL SALMI
GARDIEN DE LA PAIX

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt quatre octobre, à onze heures quarante hui

COMMISSARIAT DE POLICE D'
NARBONNE
1, RUE PIERRE BENET
11100 NARBONNE
Tel : 04 68 90 38 50
Fax : 04 68 65 51 11
Code INSEE : 11262

P. V. : n° 2018/005285

AFFAIRE :
CPAOLI Patrick.
MENACE AVEC ARME.

OBJET :
PLAINE de mr SOETHOFF
Olivier

SUR LES FAITS—

—Je me présente à vous ce jour afin de déposer plainte contre mon voisin, monsieur PAOLI Patrick, demeurant 13 impasse Emile Eudes à Narbonne, pour des menaces avec une arme de poing—
—Ce matin vers 08h00 alors que je me trouvais dans ma chambre, j'ai entendu un bruit—
—Je suis sortis sur le toit-terrasse et j'ai constaté un sac d'enduit parterre avec tout le capot de mon véhicule rempli d'enduit—
—Je suis descendu et j'ai vu monsieur PAOLI Serge, frère du voisin, prendre la fuite avec son véhicule Renault Laguna, de couleur bleue immatriculé BR-678-MF—
—Je lui ai fait signe de revenir mais il a quitté les lieux—
—J'ai entendu un véhicule faire marche arrière à toute vitesse, il s'agissait de mon voisin monsieur PAOLI Patrick qui sortait de l'allée—
—Arrivé à mon niveau j'ai tapé sur la vitre de son véhicule et je lui ai dit je cite "pourquoi tu me jettes un sac d'enduit sur mon véhicule, c'est quand que tu vas me laisser tranquille?"—
—Il continuait en marche arrière je lui ai crié que j'allais appeler la police—
—Il a stoppé son véhicule et il a sorti de sa main droite une arme de poing, c'était un revolver de couleur noir et je pense que c'est peut être un .22 comme le suis licencié dans un stand de tir je connais un peu les armes—
—Il dirigeait l'arme au niveau de ma tête alors que je me tenais à côté de lui—

COPIE

Suite PV n° 2018/005285 du 24/10/2018

PLAINE Page 2 / 2

—Lorsqu'il a dirigé l'arme vers moi, il m'a dit je cite "tu vas voir, tu vas voir!"—
—J'ai pris peur et comme j'avais remarqué qu'il avait le doigt sur la queue de détente, j'ai pris la fuite en direction de chez moi—
—Je suis rentré et je l'ai entendu partir—
—J'ai immédiatement appelé les services de police—
—J'ai fais le 17 et je suis tombé sur les Gendarmes qui ont basculé mon appel sur le commissariat—
—Il m'a été dit de venir déposer plainte car le mis en cause n'était plus sur place—
—Je vous signale que le véhicule utilisé par monsieur PAOLI Patrick est une Skoda Fabia de couleur blanc, immatriculé DS-118-AM—
—Je sais qu'il a actuellement son arme dans son véhicule et qu'il serait peut être chez sa mère qui habite rue de Metz à Narbonne mais je ne connais pas le numéro de la maison—
—A cause de lui j'ai mis ma maison en vente car cela fait un an que j'ai des soucis avec lui—
—Je n'ai rien d'autre à ajouter—
—Je dépose plainte pour les faits relatés—
—Je prends acte du contenu des articles 10-2 à 10-5 du Code de Procédure Pénale concernant le droit des victimes—
—Je prends acte que je ne serais informé des suites de l'enquête qu'en cas de résultat positif de celle ci—
—Je prends acte que vous me remettrez un récépissé de déclaration de dépôt de plainte ainsi qu'à ma demande une copie de celle ci—
—Lecture faite, persiste et signe avec nous ce jour à 12h30—
Le déclarant



VIOLENCES VOLONTAIRES
AVEC ARME

PROCES-VERBAL

PV n° 00671/2018/005285

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt cinq octobre, à quatorze heures vingt six

Monsieur SOETHOFF Olivier né le 08/07/1982 à DOUAI (NORD), de nationalité FRANCAISE, AUTRE PROFESSION, demeurant 13, RUE EMILE EUDES à NARBONNE 11100 (AUDE) Téléphone domicile : 06 98 62 73 61

SUR LES FAITS : —

—QUESTION : Hier lors de votre dépôt de plainte, vous n'avez pas mentionné que vous avez menacé M.PAOLI avec une barre de fer et avez cogné dessus avec sa voiture?—

—REPONSE : Non, je n'ai pas menacé avec une barre de fer. J'ai tapé avec ma main sur le carreau pour lui demander de stopper son véhicule parce qu'il a failli me rouler sur les pieds et je voulais lui demander des explications sur le fait que son frère m'a mis de l'induit sur mon véhicule.—

—QUESTION : Lors de sa marche arrière, M.PAOLI ne pouvait pas conduire vite, donc comment il aurait pu vous rouler dessus?—

—REPONSE : Il roulait.—

—QUESTION : Vous étiez positionné derrière le véhicule et vous lui avez demandé pourquoi il avait fait ça?—

—REPONSE : Je sais que c'est son frère mais pour moi c'est pareil.—

—C'est lui qui a commandité ça—

—Vous me montrez la vidéo et on entend plusieurs choc. Ce n'est pas moi qui est frappé sur sa voiture avec la barre de fer mais c'est lui lors de sa marche arrière qui a cogné contre le mur.—

—J'ai simplement donné un coup de poing sur la vitre pour le faire stopper.

Ensuite, il a sorti le pistolet. J'ai cru que c'était un revolver 38.—

—On peut voir que je suis alle déposé la barre de fer. Je l'ai regardé en lui disant qu'il était fou et il est parti.—

—QUESTION : Vous mentionné une fois qu'il a sorti son arme si il voulait voir une vraie arme?—

—REPONSE : Oui j'ai dit ça pour lui faire peur. Je suis venu de tir mais j'en ai

Suite PV n° 2018/005285 du 25/10/2018 AUDITION Page 2 / 2

pas de permis de détention d'arme. J'ai fait une demande à la Préfecture et j'attends. Je n'ai aucune arme à mon domicile.—

—A votre demande, je vous informe que je suis sur que c'est son frère qui a mis de l'induit sur ma voiture. Je ne l'ai pas vu jetté mais j'étais dans ma chambre et quand j'ai entendu un gros boum, j'ai regardé par le toit terrasse et j'ai vu une renault Laguna Break qui sortait de la rue. Je sais que son frère a ce véhicule.—

—Après lecture faite personnellement, l'intéressé persiste et signe le présent procès-verbal avec nous à quinze heures trente cinq.—

L'intéressé

Le Brigadier de Police

**Fausses déclarations
à 2 reprises**

Il y a une chose que je ne supporte pas, c'est le mensonge.

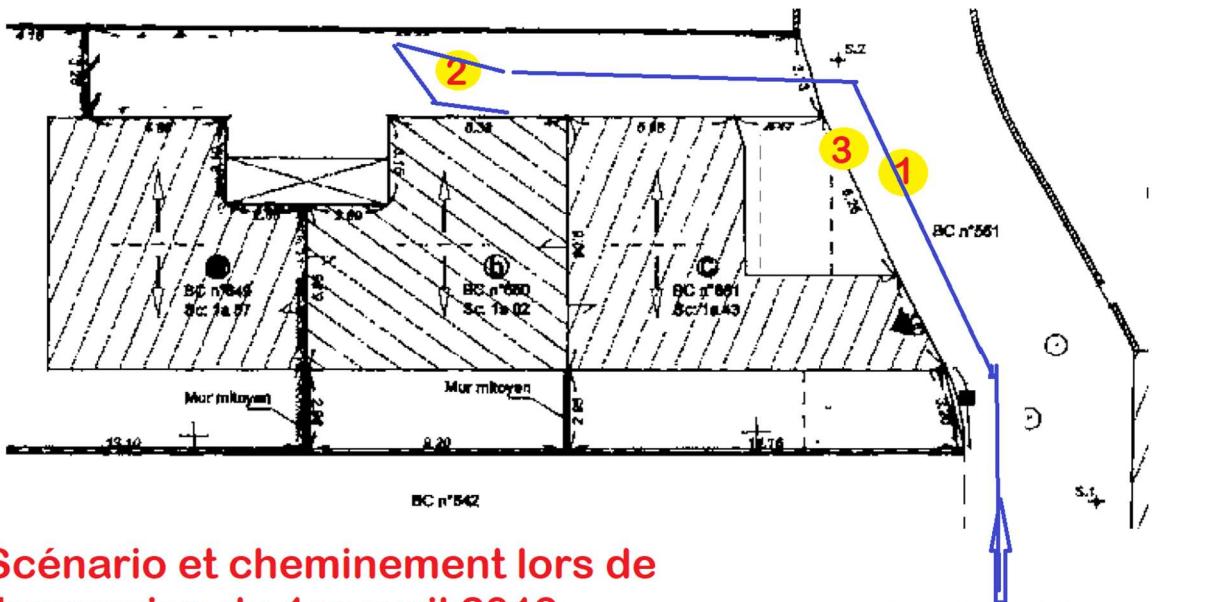
Dans le passé j'ai licencié immédiatement un ancien gendarme qui avait menti alors que nous combattions ensemble les trafics dans un gros entrepôt.

Cela ne vous pose pas de problème de constater ce parjure évident ?

Quelqu'un ne veut pas reconnaître qu'il a fait une grosse boulette ?

2.5 Fausses déclarations sur l'agression du 1^{er} avril 2019

- 1 Vidéo à 08:58:18 Insultes
- 2 Vidéo à 08:58:38 Aggression
- 3 Vidéo à 09:06:53 Destruction smartphone



Scénario et cheminement lors de l'aggression du 1er avril 2019

Mon trajet dans l'impass



le charmant voisin dit "qu'est ce t'as PD ? ... viens ... viens là" puis crie "arrête de filmer" et m'agresse dans mon allée en évitant les caméras

voir 2ème vidéo de 08h58'38" (début agression dans mon allée)

01/04/2019 à 09:06 '53" 3ème et dernière vidéo

Sur cette seule seconde, on aperçoit l'écharpe et les cheveux de Madame quand elle ouvre le téléphone pour le casser avec ses talons (images tirées de la vidéo ci-dessus)



3 vidéos qui montrent que Mr m'a agressé avec Mme qui a même volontairement piétiné mon téléphone et mes lunettes

Le juge m'a reproché de ne pas avoir contourné sa voiture et a refusé de voir cette photo !

A moins de marcher sur le toit de m'enfuir, je ne vois pas comment éviter Soethoff.



Le scenario étant éclairci je me pose des questions sur le sérieux de l'enquête de police.

Il n'est fait nulle part mention des images de la caméra de surveillance de Soethoff

La caméra de Soethoff a forcément filmé l'écrasement de mon smartphone et les passages avant et après l'agression dans mon allée.

Où sont les images ?

Sur cette photo ci-dessous prise plus tard on voit le pavé et l'herbe de l'endroit où le smartphone a été piétinée en position 3 pendant que moi-même j'étais immobilisé contre le mur en position 2.



**Qu'a vu la caméra
du charmant voisin ?**

3 PLAINE POUR AGRESSION AU MARTEAU



Soethoff et son marteau !



Cette vidéo montre Soethoff me menaçant puis frappant 2 coups de marteau sur ma voiture.

Dans cette vidéo il jure de me faire partir, de me ruiner en frais d'avocats et de me faire condamner à lui payer 45.000 €

Une voisine en a été le témoin mais refuse de témoigner par crainte de représailles. Je l'ai par contre filmée lors d'une promenade de mon chien et elle indique clairement avoir vu Soethoff donner les coups de marteau que l'on entend d'ailleurs distinctement dans la vidéo.

Le commissariat ayant refusé que je dépose plainte en l'absence de blessure physique ou de certificat médical, je demande que cette vidéo et les photos soient officiellement intégrées dans une procédure acceptable par le juge et que Soethoff soit condamné pour cette agression et me verse un dédommagement pour les réparations à faire sur mon véhicule

Cette agression et ce refus de la Police m'ont conduit à intégrer désormais une arme de dissuasion en plastique dans la boîte à gants de ma voiture.

Dois je attendre de me faire massacrer et d'aller à l'hôpital pour être protégé par la police ? Que faire pour me défendre ?

4 PLAINE POUR AGRESSION A LA BARRE DE FER ET PARJURE

Avant agression je l'ai vu s'engager dans mon allée privée avec une crosse de chantier à la main.

J'ai été violemment agressé.

J'ai immédiatement fait un mail au Commissaire JALADE après avoir posté les 2 vidéos sur YouTube, espérant cette fois ci être correctement accueilli au commissariat.

De Moi <patrickpaoli11@gmail.com> ☆
Sujet **Regardez "Mercredi 24 octobre agression" sur YouTube** 24/10/2018 à 10:46
Pour Major Jean-Philippe Houdy <ref-pol-pop-narbonne@interieur.gouv.fr> ☆, Anissa Jal

<https://youtu.be/yaBpRg15Rao>

Patrick Paoli +33682662698

Madame, Messieurs
Mr Soethoff m'attendais ce matin à la sortie de mon allée.
Il avait une barre de fer à la main et s'en est servi à plusieurs reprises contre mon véhicule.
J'ai limité les dégâts en sortant mon pistolet d'alarme.
M'ayant menacé, encore une fois, de sortir sa propre arme, je me suis sauvé pour préparer ce mail.
Je vais aller au commissariat porter plainte.
J'espère pouvoir être reçu sans le croiser.
Il semble m'accuser d'avoir mis de la farine ou du plâtre sur le capot de sa voiture.
Elle gênait encore une fois mais connaissant la dangerosité du type, je ne m'amuse pas à cela.
Je ne comprends pas que cet individu possède une autorisation de port d'arme.
A tout à l'heure ?
Patrick PAOLI
+33682662698

> 1 pièce jointe : IMG_20181024_101410.jpg 5,8 Mo Enregistrer



Vous constaterez que l'agression a eu lieu à 9h24 puis que j'ai posté les vidéos sur youtube et envoyé mon mail à la Commissaire jalade à 10h46. J'ai dû arriver au commissariat vers 11h.

Moi-même et Soethoff sommes arrivés presque en même temps au Commissariat où il a commencé à faire son cinéma.

Pourquoi a-t-il mis autant de temps pour aller porter plainte ?

Il lui a fallu 1h30 pour se débarrasser de son arme de tir et prendre conseil auprès de ses amis policiers ou de son avocat ? La perquisition à son domicile n'aurait pas permis de retrouver son arme, il est trop malin pour l'y avoir conservé.

Malgré la vue de ces vidéos montrant que j'étais la victime, que mon agresseur a raconté des mensonges auprès de ses copains policiers avec qui il s'entraîne au stand de tir, j'ai été mis en garde à vue toute une nuit et toute la journée suivante pendant que le voisin se parjurait devant l'OPJ (voir supra 2.4)

Vous trouverez ci-après la transcription des dialogues des vidéos prises ce jour là. C'est extrêmement violent, il tape plusieurs fois sur mon véhicule et me demande de descendre à plusieurs reprises.

Les mensonges de Mr Soethoff sur les faits du mercredi 24 octobre 2018

Vidéo agression précédente au marteau <https://youtu.be/9ZtZ5l3TBAc>

Vers 8h Soethoff dit avoir entendu un bruit, avoir vu mon frère prendre la fuite avec sa Renault Laguna et lui aurait fait signe de revenir.

Mon frère était en Espagne depuis 2 jours (arrivé à 18h selon SMS du lundi 22/10 reçu à 20h31)

Il m'entend faire marche arrière à toute vitesse en sortant de mon allée.

Arrivé à son niveau, il dit avoir simplement tapé sur ma vitre et demandé pourquoi je jette un sac d'enduit sur son véhicule

En réalité j'ai vu, grâce à une vidéo fixée à l'arrière de mon véhicule visible sur mon rétroviseur intérieur, qu'il m'attendait et s'emparait d'une barre de fer (serre joint de chantier) et que sans attendre ma sortie (qui se fait à faible allure et non à toute vitesse) il s'avance vers le véhicule selon photos jointes extraites de 2 vidéos disponibles sur YouTube via les liens secrets suivants :

| Caméra arrière | Smartphone sur intérieur parebrise |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| https://youtu.be/QFEZMiyQZiI  Caméra arrière véhicule : charmant voisin approche avec sa barre de fer | https://youtu.be/yaBpRg15Rao  |

Paroles extraites de la vidéo

| Soethoff l'agresseur | Paoli la victime |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Oh C'est quoi ça ? | (J'aperçois Soethoff avançant vers ma voiture qui faisait marche arrière pour sortir. J'ouvre la boîte à gants et pose sur le siège passager une arme de dissuasion en plastique mise là suite à l'agression au marteau du 07/09/2108 https://youtu.be/9ZtZ5l3TBAc) Quoi ? Quoi ? Putain |
| 1 ^{er} coup de barre de fer | T'es fou toi ? T'es complètement fou ? |
| 2 ^{ème} coup de barre de fer | C'est pas moi ça ! C'est pas moi ! |
| C'est quoi ça ? Descend Descend fils de pute Descend ta race Descend | |
| 3 ^{ème} coup de barre de fer | |
| Descend | |
| 4 ^{ème} coup de barre de fer | (Craignant pour ma vie je montre l'arme factice) Vas y |
| Il reconnaît l'arme en plastique Ah tu veux un vrai pétard ? c'est ça ? Tu veux un vrai pétard ? | Vas y |
| Il sort de sa position arrière et apparaît avec sa barre de fer à la main puis la pose devant sa voiture (je suppose pour aller chercher son arme avec laquelle il s'entraîne au tir). Il n'est absolument pas terrorisé Toute sa déclaration est mensongère et il s'est de nouveau parjuré quand convoqué pendant ma garde à vue. | Je ne m'attarde pas et je vais chez ma mère récupérer les 2 vidéos, les poster sur YouTube, faire un mail d'information à la Commissaire Jalade et je me rends au Commissariat. J'y suis rejoint à l'accueil par Soethoff qui veut également porter plainte et joue les victimes. On nous sépare et il convient de revenir l'après midi. Je conviens de mon côté de revenir le lendemain matin. J'ai été interpellé le soir même et mis en garde à vue suite à fausses déclarations de Soethoff. |

Je ne sais pas ce qui se serait passé si je n'avais pas montré mon arme en plastique pour lui faire lâcher sa crosse et mettre fin à son agression (il me demandait à plusieurs de descendre de ma voiture).

J'ai refusé la médiation pénale de payer 200 € à mon agresseur et suis toujours dans l'attente d'un procès en correctionnelle pour le faire condamner.

Qui a osé formuler une telle proposition ? Depuis quand une victime doit-elle indemniser son agresseur ?

Désolé de vous le dire mais dans cette histoire de garde à vue quelqu'un a vraiment merdé.

J'attends donc que tous ces éléments (vidéos et transcriptions) soient transmis à un juge et que Justice soit faite.

Je n'accepte pas le classement sans suite.

Fait à Narbonne le 01/03/2022

Patrick Paoli